

Correction du devoir : « Quels sont les effets des modes de scrutin sur le système politique ? » (devoir n°2)

1. Erreurs récurrentes :

Il y a deux erreurs récurrentes, qui résultent toutes deux d'une mauvaise lecture des documents.

1. Beaucoup de copies confondent le scrutin majoritaire à un tour avec le scrutin uninominal (c'est-à-dire scrutin où l'on ne vote que pour 1 personne). Cette erreur résulte de la première phrase du doc 1 : « *Avec le scrutin uninominal tel que le pratiquent les Britanniques, c'est-à-dire à un seul tour, le candidat arrivé en tête est élu.* » Cela ne veut pas dire que le scrutin majoritaire à un tour est un scrutin uninominal. Mais simplement que les Britanniques ont un scrutin majoritaire à un tour, où l'on ne vote que pour un candidat. Ce qui n'est pas le cas partout : comme nous l'avons vu en cours, certains scrutins majoritaires sont plurinominaux.

2. Par ailleurs, certaines copies affirment que le scrutin législatif en France est un scrutin à la proportionnelle ou mixte. Sans doute en raison d'une mauvaise lecture du doc 2, qui ressemble à un document du cours, mais qui est très différent. Ce document compare les voix qu'ont obtenu chaque parti au 1^{er} tour (assez représentatives de leur importance dans l'électorat) avec le nombre de sièges obtenus à l'issue du second tour. L'écart entre les deux est une mesure de la déformation que provoque le scrutin majoritaire utilisé en France pour les législatives.

3. Erreurs de méthode :

Définir. Il faut définir les termes du sujet. Ici, il fallait donner une définition générale des « modes de scrutin » et présenter le fonctionnement de chacun des deux modes de scrutin. Vous l'avez souvent fait mais vos définitions et présentations étaient très imprécises. (Rappel : *Mode de scrutin : méthode de sélection du ou des vainqueurs d'une élection en fonction des voix obtenues.*)

Citer les documents. Beaucoup de copies de savent pas utiliser le document. Il y a deux erreurs, une de peu d'importance et une grave :

→ Quand on fait référence à un document, il est préférable d'éviter les formules lourdes du type « comme le dit le document ; comme l'indique le document », etc. Il vous suffit d'écrire l'idée que vous prenez au document puis d'écrire, à la fin de la phrase, entre parenthèses (document 1).

→ Il ne faut pas citer les documents, sauf exceptionnellement. À moins que le document ne soit extrait d'un texte d'un auteur particulièrement célèbre, il ne faut pas citer les documents, et encore moins les citer longuement. Le correcteur attend de vous que vous reformuliez les idées du document dans vos propres mots. (Si vous ne savez quoi dire, paraphrasez, mais ne citez jamais longuement !).

Utiliser les documents. Il faut savoir aller chercher dans les documents des idées qui n'ont pas été vues en cours, et qui permettent d'enrichir votre copie. Ici, le document 1 développe l'idée que le scrutin majoritaire, dans la mesure où il est presque toujours uninominal, permet une personnalisation de la vie politique et une identification des électeurs envers leurs élus.

Expliquer. Vous n'analysez pas assez les mécanismes : il ne suffit pas de dire que le scrutin majoritaire favorise les petits partis, il faut expliquer pourquoi. Il ne suffit pas de dire que le scrutin majoritaire favorise la stabilité gouvernementale : il faut expliquer à travers quels mécanismes causaux il conduit à cette conséquence.

4. Correction du plan

Chaque mode de scrutin a trois types de conséquences, liées entre elles : 1) *représentation* : il représente bien (proportionnelle) ou mal (majoritaire) les voix des électeurs 2) *système partisan* : il conduit, par conséquent, les partis soit à être en compétition totale entre eux (proportionnelle), soit à chercher des alliances propres à avoir des élus (majoritaire) – ce qui a des effets sur le « système partisan » (thèse de Duverger) 3) *stabilité gouvernementale* : il conduit, en raison du nombre faible (majoritaire) ou important (proportionnelle) de partis auxquels appartiennent les élus, soit à une probable stabilité gouvernementale, soit à une probable instabilité gouvernementale. On peut faire deux plans.

Soit un plan proche d'un plan « à tiroirs » :

I) Le scrutin proportionnel

- A) Mode de fonctionnement : une bonne représentation des électeurs mais sans rapport « personnel » (*représentation*)
- B) Une fragmentation des partis qui sont tous en compétition (*système partisan*) (document 1)
- C) Un mode de scrutin qui peut conduire à une grande instabilité gouvernementale (*stabilité gouvernementale*)

II) Le scrutin majoritaire

- A) Mode de fonctionnement : une mauvaise représentation des électeurs, mais qui favorise un rapport « personnel » (document 1 et document 2)
- B) Un mode de scrutin qui conduit à des alliances et à des regroupements entre partis (*système partisan*) (document 1)
- C) Un mode de scrutin qui conduit généralement à une grande stabilité gouvernementale (*stabilité gouvernementale*)

Soit un plan analytique :

I) Des modes de scrutins qui représentent différemment les voix exprimées (*représentation*)

- A) Scrutin proportionnel
- B) Scrutin majoritaire (document 2)

II) Des modes de scrutin qui ont un impact différent sur le système partisan

- A) Scrutin proportionnel
- B) Scrutin majoritaire (document 1)

III) Des modes de scrutin qui ont une capacité différente à assurer la stabilité gouvernementale

(document 1)